

APPEL A PROJETS FAPESP – UNIVERSITE DE GUYANE (UG)

Lancement de l'appel : 01/09/2025

Date limite de soumission des propositions : 01/12/2025

Annonce des résultats : Mars 2026

Démarrage des projets : 01/05/2026

Durée des projets : 3 ans

Modalité FAPESP : Aide à la Recherche Régulière – APR

Soumission : FAPESP : système SAGe

UG : e-mail à aap-fapesp-ug@univ-guyane.fr

*La Fondation d'Appui à la Recherche de l'État de São Paulo (FAPESP) et l'Université de Guyane (UG), en Guyane française, lancent un appel à projets de recherche scientifique collaborative (recherche appliquée et recherche de transfert) autour du thème « **Futurs durables** ».*

1. Introduction

La Guyane française et le Brésil partagent une frontière ainsi qu'une portion de la forêt amazonienne avec six autres pays. Les changements climatiques affectent la stabilité de cet écosystème. La perte de biodiversité s'accélère, alors que le recensement de la faune et de la flore reste encore très partiel. Les circulations entre les deux territoires sont nombreuses et les défis rencontrés par les populations sont souvent similaires : développement économique durable, préservation des cultures et langues liées à l'histoire coloniale régionale, gestion des risques liés aux maladies infectieuses émergentes, et santé publique durable. La FAPESP finance la recherche en Amazonie depuis des décennies. Les universités de l'État de São Paulo, souvent en partenariat avec des institutions du Nord global, sont des acteurs majeurs de la production scientifique sur l'Amazonie. L'Université de Guyane, université implantée en Amazonie, place cette région au cœur de sa stratégie de développement, de recherche et de formation.

Ainsi, la FAPESP et l'UG affirment leur volonté de financer des recherches conjointes sur le thème des futurs durables de l'Amazonie, autour de trois axes prioritaires :

1. Santé globale, alimentation saine et durable
2. Biodiversité et changements climatiques
3. Construction durable (urbanisme amazonien) et transition verte

L'intégration des sciences humaines et sociales dans une approche transversale est fortement recommandée et sera prise en compte dans l'évaluation.

2. Financement et durée

Les projets de recherche conjoints doivent traiter des thèmes mentionnés dans l'introduction. Les projets doivent commencer le 1er mai 2026 et auront une durée maximale de trois ans. La durée du projet doit être la même pour les deux partenaires : Guyane française et État de São Paulo. Le financement disponible pour cet appel s'élève à 4 900 000 R\$ de la part de la FAPESP et à 750 000 € de la part de l'Université de Guyane.

3. Éligibilité des chercheurs

Pour qu'un projet soit éligible, il doit impliquer un Chercheur Responsable en Guyane française et un dans l'État de São Paulo. Il est possible d'inclure des Chercheurs Principaux des deux côtés. Un même chercheur ne peut participer qu'à un seul projet en tant que Chercheur Responsable ou Principal.

3.1 Critères d'éligibilité – FAPESP

Pour être éligibles, les chercheurs doivent avoir un lien contractuel avec un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche public ou privé basé dans l'État de São Paulo. Ils doivent également satisfaire aux critères définis pour les projets dans la modalité « Aide à la Recherche Régulière », disponibles sur : www.fapesp.br/apr.

3.2 Critères d'éligibilité – Université de Guyane

Pour être éligibles, les Chercheurs Responsables ou co-responsables doivent être enseignants-chercheurs employés par l'Université de Guyane et rattachés à une unité de recherche sous tutelle de l'UG.

4. Soumission des propositions

Les partenaires français et brésiliens doivent élaborer un projet scientifique conjoint. Les propositions doivent être soumises par les Chercheurs Responsables de l'Université de Guyane par e-mail à : aap-fapesp-ug@univ-guyane.fr, et par les Chercheurs Responsables de l'État de São Paulo via le système SAGe de la FAPESP.

La date limite de soumission est fixée au 1er décembre 2025 à 23h59 (heure locale en Guyane et à São Paulo). Aucune proposition ne sera acceptée après cette échéance. Aucun addendum ne sera accepté après la date limite, sauf demande explicite des institutions organisatrices. Les propositions soumises hors délai ou non conformes aux critères seront jugées inéligibles.

Les propositions soumises en Guyane doivent respecter les règles fixées par l'UG, et celles soumises à São Paulo doivent suivre les normes de la FAPESP. Il est fortement recommandé de soumettre les propositions bien avant la date limite.

- Soumission à la FAPESP :
- Le Chercheur Responsable en Guyane et tous les chercheurs de l'État de São Paulo doivent être inscrits dans le système SAGe et confirmer leur participation. Le manuel « Confirming Participation as a Team Member » est disponible dans l'onglet « Guides » de la version anglaise du SAGe.
- Le dossier de candidature doit comprendre les CV de chaque chercheur brésilien ainsi que du Chercheur Responsable de l'UG. Les CV des chercheurs de São Paulo doivent respecter les normes de la FAPESP (« Roteiro para elaboração da Súmula Curricular »). Les CV des chercheurs de l'UG doivent répondre aux exigences propres de l'université.
- Soumission à l'Université de Guyane :
- Les propositions doivent comporter les CV des chercheurs brésiliens (conformes aux exigences FAPESP) et du Chercheur Responsable de l'UG (conforme aux exigences de l'UG).
- Les propositions doivent être soumises en anglais à la fois à la FAPESP et à l'Université de Guyane selon les modalités suivantes :
 - ✓ FAPESP : la proposition doit être soumise par le Chercheur Responsable brésilien via le système SAGe. L'appel à projet est accessible via : Nova Proposta Inicial > + Outras Linhas de Fomento > + Acordos de Cooperação > + Université de Guyane > + Université de Guyane - Projeto de Pesquisa - Regular > + Chamada de Propostas (2025).
 - ✓ Université de Guyane : Les documents de l'appel à Projet seront disponibles en ligne, via l'URL : www.univ-guyane.fr/ug-fapesp. La proposition doit être soumise par le Chercheur Responsable français via l'adresse de mail: aap-fapesp-ug@univ-guyane.fr.

La proposition doit définir un thème central de recherche, une méthodologie, et un plan de mise en œuvre. Les descriptions des projets, titres, résumés et co-responsables doivent être identiques dans les deux

versions. Les plans de travail et les budgets doivent être présentés séparément et clairement pour chaque partie.

La FAPESP et l'UG utilisent le même modèle de proposition. Pour la soumission à l'UG, le budget brésilien (converti en euros) doit figurer dans un document séparé. Pour la soumission à la FAPESP, le budget français (également en euros) doit aussi être fourni dans un document distinct.

La FAPESP et l'UG vérifieront que chaque proposition a bien été soumise dans les délais de part et d'autre. Toute proposition soumise uniquement à une des deux institutions ou hors délai sera déclarée inéligible.

5. Modalités de soutien et coûts éligibles

5.1 Université de Guyane

Le budget des propositions soumises à l'Université de Guyane peut inclure uniquement les postes suivants :

- ✓ Consommables ;
- ✓ Services ;
- ✓ Petits équipements (moins de 25 000 €) ;
- ✓ Frais de mobilité vers le Brésil pour les chercheurs basés en Guyane ;
- ✓ Contrat doctoral (bourse de doctorat) ;
- ✓ Fonds techniques (financement d'infrastructures directement liées au projet, soutien à l'infrastructure institutionnelle de recherche, provision pour importation) ;
- ✓ Assurance voyage et assurance santé pour les séjours.

Le montant total indiqué dans la proposition ne doit pas dépasser 93 000 €. Les propositions dépassant ce plafond seront retournées au Chercheur Responsable. Une nouvelle soumission avec un budget révisé sera possible dans les délais de l'appel.

Pendant leurs missions, les agents de l'Université de Guyane sont couverts par l'assurance UG, sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission individuel.

5.2 FAPESP

Les coûts éligibles pour cet appel sont ceux définis dans les règles de la FAPESP pour l'Aide à la Recherche Régulière (APR), disponibles sur www.fapesp.br/apr.

Le budget total sollicité par le candidat ne doit pas dépasser 600 000 R\$ + Réserve Technique et Réserve Technique Institutionnelle pour un projet de 36 mois. Ce montant est proportionnellement réduit pour les projets de durée inférieure.

Les propositions dont le budget dépasse cette limite seront retournées au Chercheur Responsable. Une nouvelle soumission avec ajustement du budget sera possible dans le respect des délais fixés.

6. Calendrier

Date	Événement
1er septembre 2025	Lancement de l'appel à propositions
1er décembre 2025 (23h59, heure locale)	Date limite de soumission des propositions
décembre 2025 – janvier 2026	Vérification de l'éligibilité et évaluation par les pairs
janvier 2026 – février 2026	Comité conjoint d'évaluation composé de la FAPESP et de l'UG
Mars 2026	Communication des résultats
1er mai 2026	Début des projets

7. Analyse et sélection

7.1 Procédure d'évaluation

Les propositions qui ne respectent pas les instructions de cet appel ne seront pas évaluées. Les propositions éligibles feront l'objet d'une évaluation en deux étapes :

1. Les propositions seront d'abord soumises à une vérification formelle de l'éligibilité, conformément aux règles de la FAPESP et de l'UG.
2. Les propositions éligibles seront ensuite évaluées par des experts (peer review), selon les procédures standards de chaque institution.

Après l'analyse scientifique, une Commission Conjointe (composée de membres des deux pays) examinera les recommandations et décidera quelles propositions seront retenues pour financement.

Les chercheurs de la Guyane française et de l'État de São Paulo seront informés des résultats à l'issue de la délibération. Les projets seront financés respectivement par la FAPESP et l'UG, selon les règles de chaque institution.

8. Propriété intellectuelle

En cas d'approbation, un Accord de Consortium (ou « Termes de l'Engagement ») devra être signé entre l'institution de rattachement du chercheur de l'UG et l'institution hôte du chercheur de l'État de São Paulo. Cet accord précisera la manière dont les droits de propriété intellectuelle, la confidentialité et les publications seront traités conjointement, dans le respect des politiques de propriété intellectuelle de chaque partie et de chaque institution.

Aucun modèle spécifique d'accord ne sera fourni par la FAPESP ni par l'UG.

La présentation de l'accord de consortium n'est pas obligatoire pour la signature de la convention de financement (Termo de Outorga). Cependant, la FAPESP et l'UG se réservent le droit de le demander à tout moment.

9. Informations de contact

Pour toute question, veuillez contacter les adresses suivantes :

- ✓ FAPESP :
- ✓ Isnard Magnus – chamada-UG@fapesp.br
- ✓ Université de Guyane :
- ✓ DIRVED – Direction de la Recherche, de la Valorisation, des Relations Internationales et des Études Doctorales.
recherche@univ-guyane.fr